



La rentrée 2019-2020 en Haute-Vienne

Près de 15 000 élèves sont accueillis chaque année dans les 39 collèges que compte le département de la Haute-Vienne : 34 établissements publics et 5 établissements privés.

Il en assure la construction, la modernisation, l'entretien, l'équipement et la restauration.

Le Conseil départemental de la Haute-Vienne a à cœur de donner aux collégiens les meilleures conditions d'études possibles et de favoriser leur épanouissement et leur bien-être.



Contact presse : Claire Maurice, 05 44 00 12 41

Ce dossier de presse est consultable et téléchargeable sur le site internet haute-vienne.fr dans l'Espace Presse.

> Les collèges haut-viennois

Le département de la Haute-Vienne compte 39 collèges : 34 établissements publics et 5 établissements privés.

En chiffres:

Parmi les **34 collèges publics** :

- **28** n'accueillent que des collégiens ;
- **2** sont des **cités mixtes à compétence départementale**;
- **4** sont des **cités mixtes à compétence régionale**;
- **13** sont situés dans l'**agglomération de Limoges** (11 sur la commune de Limoges + Isle et Couzeix) et 21 sur le reste du territoire ;
- **6 collèges publics disposent d'un internat** ;
- **7 établissements possèdent une SEGPA** (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) accueillant un peu plus de **400 élèves** ;
- **5 collèges sont classés en réseau d'éducation prioritaire (REP), dont 1 en REP+**.
- **296 emplois** (au sens budgétaire) sont réservés par le Département au fonctionnement des collèges (agents d'accueil, de maintenance, d'entretien, cuisiniers, lingères, agents effectuant l'entretien des bâtiments et espaces verts).
- **12 agents sont recrutés dans le cadre des contrats Parcours Emploi Compétence** qui visent à inclure les publics éloignés de l'emploi.



> La rentrée 2019

Les effectifs en Haute-Vienne

Prévision globale pour les 34 collèges publics à la rentrée scolaire 2019: 14 596 élèves, un effectif en hausse de +1,99% avec 248 élèves en plus par rapport à 2018.

Limoges et l'agglomération :

Le nombre d'élèves sur Limoges augmente significativement avec 82 élèves en plus. Cette hausse concerne particulièrement 4 établissements : L. Limosin, A. Maurois, P. de Ronsard et B. de Ventadour. Pour L. Blum, G. de Maupassant et P. Donzelot, la tendance est marquée par une très légère baisse des effectifs.

En milieu rural :

Les collèges d'Ambazac, Isle, Nantiat, Nexon, Saint-Léonard-de-Noblat et Louise Michel Saint-Junien gagnent des effectifs alors que la tendance est inverse à Pierre-Buffière.

Prévisions budgétaires 2019

> Pour le fonctionnement des collèges :

- **4,6 M€ pour le fonctionnement général** (dotation globale, dotations spécifiques, interventions des EMOP) ;
- **10,8 M€ pour les personnels ATTEE et EMOP** (rémunérations, formations, remplacements) ;
- **743 000 € pour aider les familles des collégiens** (tarifs sociaux 700 000 €, bourse d'aide à l'internat 13 000 €, fonds social 20 000 €, second jeu de livres 10 000 €) ;

- **391 800 € pour soutenir les projets éducatifs** (transport pour l'EPS 105 000 €, sorties scolaires 33 000 €, commerce équitable 3 800 € et produits de qualité 50 000 €, Shake@do et licence sportive 200 000 €...).

> Pour l'investissement dans les collèges :

- **7,72 M€ de crédits déjà votés pour les travaux parmi les 11,7 M€ prévus** (travaux d'aménagement, opérations de maintenance lourde, opérations de restructuration, cités mixtes sous gestion régionale) ;
- **1,55 M€ pour le plan numérique des collèges.**



> La restauration scolaire

Le Département s'est engagé dans une restauration de qualité et de sécurité alimentaire avec des tarifs accessibles pour tous au sein des cantines des collèges publics haut-viennois.

Équilibre, qualité et sécurité alimentaire au cœur des cantines

> Le Département encourage l'approvisionnement en circuit court

La plateforme Agrilocal87 recense aujourd'hui **71 fournisseurs locaux (agriculteurs, artisans, entreprises locales)**.



En 2018, **28 collèges** ont commandé pour environ **254 500 € (+100 000 € de commande par rapport à 2017)** de produits sur la plateforme (dont près de 58 400 € ont été pris en charge dans le cadre de l'aide départementale).

Au cours de l'année scolaire 2018/2019, **14 établissements** ont participé à au moins une des deux actions de communication « Connectez-vous local » mises en place par Agrilocal et qui permettent aux élèves de réfléchir de façon ludique à la question de l'origine des produits qu'ils dégustent, des métiers de producteur et de cuisinier, du manger sain et goûteux.

> Les 30 demi-pensions sous contrôle

Le Conseil départemental finance les **analyses alimentaires, les contrôles des surfaces et de microbiologie des eaux** pour les demi-pensions dont il a la charge. Cela représente une dépense d'environ **30 000 € par an**.

Un enjeu d'équité sociale

> Un tarif unique à la cantine



L'Assemblée départementale a mis en place une **tarification unique** pour l'ensemble des collégiens haut-viennois fréquentant une demi-pension sous gestion départementale.

Alors que le coût de revient moyen d'un repas dans une demi-pension a été estimé à 6,55 €, le tarif unique instauré depuis 2014 permet aux élèves de bénéficier d'un repas à 3 € pour le forfait 5 jours et à 3,40€ pour le forfait 4 jours.

> Deux tarifs sociaux

Parallèlement, **les tarifs de restauration font l'objet de deux tarifs sociaux**. Ils permettent d'apporter une aide significative aux familles des collégiens demi-pensionnaires les plus défavorisés et d'encourager l'accès et l'assiduité à la demi-pension. Appliqués sous conditions de ressources, ils sont de 1,50 € et 2 €. **Pour l'année scolaire 2019/2020, près de 16 000 formulaires "tarif social" ont été distribués aux familles. 3 593 formulaires complétés ont d'ores et déjà été reçus au Conseil départemental et sont en cours d'instruction.**

Quelques chiffres représentatifs de l'année scolaire 2018/2019



- **1 644 750 repas servis** ;
- **11 680 collégiens demi-pensionnaires** (80% de l'effectif global) ;
- **78 cuisiniers** ;
- **3 335 bénéficiaires du tarif social** (798 bénéficiaires du tarif à 1,5 € et 2538 bénéficiaires du tarif à 2 €), soit **30 % des demi-pensionnaires**. Les collèges sont compensés du manque à gagner lié au tarif social de restauration, soit près de 700 000 € financés par le Conseil départemental en 2019.

> Les 34 collèges raccordés au haut-débit

Avec 4 M€ TTC votés en octobre 2016, le développement et la généralisation du numérique dans les collèges est l'une des priorités du Conseil départemental de la Haute-Vienne.

Etape indispensable pour développer les nouveaux usages numériques, les 34 établissements publics haut-viennois ont été raccordés au très haut débit dès la rentrée 2018. La dotation en équipements performants se poursuit cette année.



Sans entraves liées au débit, chaque collège peut décliner les usages du numérique, envisager la création d'un centre de données unique et constituer un projet de « bibliothèque applicative ».

La modernisation et le renouvellement du parc informatique se poursuit avec **631 postes informatiques fixes et 269 portables renouvelés en 2018. 520 000 € sont à nouveau réservés en 2019**

pour remplacer des matériels aujourd'hui trop anciens pour supporter les nouveaux usages (ordinateurs et périphériques).

Tous les **établissements sont désormais dotés d'une classe mobile constituée de 32 tablettes**, et les enseignants ont été formés à leur usage.

> Le soutien à la pratique d'activités culturelles et sportives

Depuis plusieurs années, le Département a souhaité favoriser l'accès à la culture pour tous les élèves de 3^{ème} par **le biais du Shake@do**, passeport culturel d'une valeur de 40€ qui permet aux détenteurs (sans condition de ressources) d'assister à un évènement culturel ou sportif, fréquenter un équipement culturel ou sportif, payer leur licence sportive, acheter un livre, un CD...



Pour cette rentrée 2019, il poursuit son action dans le domaine du sport avec la 2^{ème} édition du Pass'Club. Demande émanant des associations sportives lors des Assises de la Haute-Vienne consacrées au sport, **ce dispositif d'aide à la licence sportive en faveur des collégiens scolarisés en classe de 6^{ème} et des enfants de la tranche d'âge 11-12 ans accueillis en établissement spécialisé a été mis en place à la rentrée 2018.**

Le « **Pass'Club** » a pour objectif de **favoriser l'accès des collégiens à une grande diversité d'activités sportives** au moyen d'un **accompagnement financier des familles d'un montant forfaitaire de 25 €**, sans conditions de ressources, par enfant et année scolaire. Le Département souhaite ainsi promouvoir l'activité

sportive comme facteur de bien-être, d'intégration et de santé à destination des jeunes collégiens.

Pour ces deux actions, le Département a réservé une enveloppe conséquente de 200 000 € (100 000 € pour l'opération Shake@do et 100 000 € pour l'opération Pass'club).

> Accompagner les élèves : une priorité

A différents niveaux, le Département de la Haute-Vienne a choisi d'accompagner les élèves et leurs familles pour permettre aux collégiens de bénéficier des meilleures conditions d'apprentissage. De nombreux dispositifs ont ainsi été déployés :

- **13 000 € consacrés à une bourse d'aide à l'internat** pour permettre aux élèves de familles aux revenus modestes de suivre si besoin leur scolarité en internat ;
- **105 000 € pour la prise en charge des frais de transport des collégiens dans le cadre de l'EPS ainsi que des droits d'entrée à la piscine pour l'enseignement du "savoir-nager"**;
- Aide financière aux sorties scolaires avec ou sans nuitée sur 8 sites départementaux dont le centre de vacances Adrien Roche de Meschers (17).

Le Département conduit également avec plusieurs structures des actions éducatives à destination des collégiens: **lutte contre le gaspillage alimentaire** et gestion des déchets; **sensibilisation au développement durable, à l'environnement et à la citoyenneté avec le concours de plusieurs associations...**

Enfin, le SDIS 87 intervient depuis 2018 dans les collèges pour délivrer auprès des élèves et des agents une **"information préventive aux comportements qui sauvent"**, pour diffuser une culture des premiers secours dès le plus jeune âge.

